

Plafond sur ossature métallique D152.fr_PKM-PLAFOND-SOUS-CHARPENTE-BOIS.fr_F47_2KHD18

PLAFOND KNAUF METAL F47 SOUS CHARPENTE BOIS KNAUF 2KHD18

Fiche Technique Système

2022-10

PLAFOND KNAUF METAL F47, SOUS CHARPENTE BOIS, KNAUF 2KHD18

D152.fr_PKM-PLAFOND-SOUS-CHARPENTE-BOIS.fr_F47_2KHD18

Description du système

Plafond KNAUF METAL F47 sous charpente bois constitué par assemblage de plaques de plâtre KNAUF KHD18 vissées sur une ossature métallique Knauf.

Le système est composé de :

- Plaques KNAUF KHD18.
- Fourrure F47.
- Cornière 25/30 ou Rail F47.
- Vis TTPC 25.
- Vis TTPC 45
- Laine de verre.
- Suspente pivots.

Documents de référence

Mise en œuvre conformément à :

■ NF DTU 25.41

Domaine d'emploi

Les plafonds KNAUF METAL F47 sous charpente bois sont destinés à la réalisation d'ouvrages en :

- Neuf ou réhabilitation
- Locaux intérieurs classés EA EB EB+ p

Le système Plafond Knauf métal F47 sous charpente bois 2KHD18 ne contribue pas à la performance de résistance au feu du plancher.

PLAFOND KNAUF METAL F47, SOUS CHARPENTE BOIS KNAUF 2KHD18



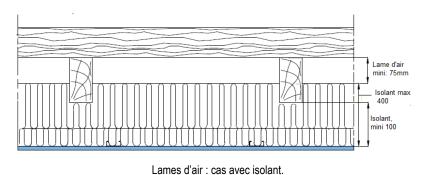
D152.fr_PKM-PLAFOND-SOUS-CHARPENTE-BOIS.fr_F47_2KHD18

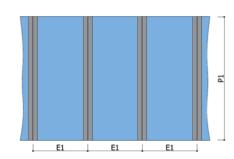
Caractéristiques techniques

Eléments constitutifs du système	
Parements	KHD18
Nombre de peau	2
Ossature	F47

Résistance au feu	
Type de support	Plafond sous charpente bois
Classement de résistance au feu	-
Isolation	Avec
Type d'isolant	Laine de verre
Epaisseur isolant [mm]	100-400
Lame d'air mini [mm]	75
Dimensionnement	
Ossature	F47 sans plafond acoustique
Portée maximale F47 (P1) [m]	1.15
Entraxe maximale F47 (E1) [m]	0.5
Plaque	1 ^{ère} peau
Entraxe vissage sur F47 [mm]	300
Plaque	2 ^{ère} peau
	300

Dispositions particulières de mise en œuvre	
Performance Feu :	Non
Performance acoustique :	Non
Autre :	Non





Knauf

Zone d'Activités – Rue Principale 68600 WOLFGANTZEN www.knauf.fr

SUPPORT TECHNIQUE Tél: 0 809 404068 STK@knauf.com La présente édition annule et remplace les précédentes. Au moment de la prescription et de la mise en œuvre, assurez-vous qu'elle est toujours en vigueur. Les informations se trouvant dans cette fiche sont données à titre d'information et sont limitées à une application en France Métropolitaine. Il est de la responsabilité du poseur de s'assurer de la conformité et de la faisabilité des travaux envisagés vis-à-vis de la règlementation, des règles de l'art en vigueur (DTU etc.) et des documents techniques du fabricant (Avis Techniques, Procès-Verbaux d'essai, Documents encadrant la mise en œuvre...). Toute mise en œuvre non conforme aux dispositions du présent document dégage la responsabilité du fabricant. Les photos ainsi que les schémas ont également une valeur indicative et ne constituent nullement des documents contractuels.